

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ORDONNANCES SOUVERAINES

Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGA



D.I.L.A.P.S

ANNONCE N° 15
D-2018/11-01

Portant Création de la Direction du Trésor de la Principauté de Seborga

Vu la Constitution,

Vu le Décret princier D-2016/02-01 portant sur la proclamation de l'Administration Publique Centrale Électronique de la Principauté Souveraine de Seborga

Nous, **Nicolas 1^{er}**, Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS**La Création de la Direction du Trésor de la Principauté de Seborga**

Article 1^{er} : la Direction du Trésor de la Principauté de Seborga est placée sous la Haute Autorité du Prince Souverain ou de la Princesse Souveraine selon l'ordre dynastique établi.

Article 2 : La Direction du Trésor de la Principauté de Seborga comporte quatre divisions :

- budget ;
- rémunération et retraites ;
- financière ;
- financement de l'économie.

Article 3 : La Direction du Trésor de la Principauté de Seborga est chargée :

- de préparer et établir le budget de l'État-nation ;
- d'assurer la responsabilité des opérations de trésorerie et de comptabilité ;

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

- d'assurer la tutelle des établissements de crédit de la Principauté dans le cadre des conventions et des engagements internationaux de l'État-nation de la Principauté de Seborga ;
- d'établir la rémunération et la retraite des fonctionnaires ;
- d'instruire les demandes de prêts et d'aides économiques.

Article 4 : Il est créé au sein de la Direction du Trésor de la Principauté de Seborga, un Département des Affaires Juridiques.

Article 5 : Il est créé au sein de la Direction du Trésor de la Principauté de Seborga, un Département de la Fiscalité.

Article 6 : Aucun document ou engagement contractuel ne peut être entériné sans la signature du Prince Souverain ou de la Princesse Souveraine selon l'ordre dynastique établi.

Signé le 22 octobre 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}